

TROIS MUNICIPALITÉS D'AVIGNON ATTEIGNENT LE PALIER ROUGE

GASPÉ, LE 4 OCTOBRE 2020 – Vu la situation épidémiologique inquiétante dans **les trois municipalités de Maria, de Carleton-sur-Mer et de Nouvelle**, le Directeur régional de santé publique de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Dr Yv Bonnier Viger, annonce l'application du niveau d'alerte maximale (**palier rouge**) sur le territoire de ces municipalités afin de ralentir la transmission du virus. Cette ordonnance sera en vigueur **à compter de 23 h 59 le lundi 5 octobre 2020**, et le restera jusqu'à nouvel ordre.

Rappelons que les principales mesures liées au palier d'alerte maximale (rouge) sont :

- Interdiction d'inviter à domicile (maison et chalet) des visiteurs d'une autre adresse. [Certaines exceptions s'appliquent](#);
- Déplacements interrégionaux ou entre les municipalités : non recommandés vers une zone verte, jaune ou orange (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, gardes partagées, transports de marchandises);
- Interdiction des activités organisées dans un endroit public, à l'exception des lieux de culte et des funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre des présences);
- Fermetures des salles de spectacle, des cinémas, des théâtres, et des musées. Il en va de même pour les bibliothèques, sauf celles tenues par les établissements d'enseignement, à l'exception aussi des comptoirs de prêts;
- Suspension des visites en centres hospitaliers (CH), centres d'hébergement et de soins longue durée (CHSLD), en résidences privées pour aînés (RPA) et en ressources intermédiaires (RI), à l'exception des proches aidants et des visites à des fins humanitaires;
- Fermeture des salles à manger des restaurants. La livraison, les mets pour emporter et les commandes à l'auto demeurent possible;
- Fermeture des bars. Les microbrasseries sont fermées uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson.

Pour plus d'informations concernant les mesures en palier rouge : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>.

Citation :

« L'évolution de l'épidémiologie dans Avignon, plus spécifiquement dans les municipalités de Maria, de Carleton-sur-Mer et de Nouvelle, est inquiétante. La transmission communautaire est importante et pour l'instant ce sont les aînés qui sont le plus touchés même dans la communauté. C'est pour cette raison qu'en concertation avec les acteurs du milieu, nous avons décidé de prendre les grands moyens pour tenter de freiner la propagation du virus. Faisons tous les efforts nécessaires afin de se protéger collectivement! »

Dr Yv Bonnie Viger, Directeur régional de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

« Sachant que le nombre de cas sur notre territoire est en hausse constante, nous nous devons de prendre les mesures nécessaires pour y mettre un frein. Je demande donc à l'ensemble de la population de prendre la situation au sérieux et d'appliquer les mesures sanitaires et ce, afin de revenir le plus rapidement possible à la situation que nous avons connue cet été. »

M. Mathieu Lapointe, maire de Carleton-sur-Mer et préfet de la MRC Avignon

- 30 -

RENSEIGNEMENTS :

Clémence Beaulieu Gendron

Adjointe à la PDG et aux relations avec les médias

CISSS de la Gaspésie

215, boulevard de York Ouest

Gaspé (Québec) G4X 2W2

courriel : clemence.beaulieu-gendron.ciessgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

Cellulaire : 581 994-0364